

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent dix-huitième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 5 juin 2014 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 11 SEPTEMBRE 2014

Procès-verbal de la trois cent dix-huitième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 5 juin 2014 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BEAUDRY, Simon Étudiant		X
BOURET, Antonin Étudiant		X
CALMÈS, Christian Professeur – Département des sciences administratives	X (<i>Vidéoconférence</i>)	
DEMERS, Stéphanie Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
DEVAULT, Annie Responsable des programmes de 2 ^e cycle en travail social		X
DURAND, Janie Étudiante		X
GOODMAN, Shawn Étudiant	X	
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours	X	
HARRISSON, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Département de relations industrielles	X	
PHILION, Ruth Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
PISANI, Stéphane Étudiant	X	
RIENDEAU, Vanessa Étudiante	X	
ROBERT, Marie Professeure – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département des sciences sociales		X

MEMBRES :

VAILLANCOURT, Jean
Recteur et secrétaire général par intérim

PRÉSENT

X

ABSENT**OBSERVATEURS :**

CHARBONNEAU, Alain
Doyen de la formation continue et des partenariats

X

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

INVITÉES :

JOBIN, Isabelle
Adjointe au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

X

VILLENEUVE, Lucie
Avocate, adjointe au secrétaire général et
conseillère juridique

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 05.

Il souligne la présence de madame Isabelle Jobin, adjointe au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, et sollicite l'accord des membres afin qu'elle puisse prendre part à la présente réunion à titre d'observatrice. Les membres sont unanimement favorables.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent dix-septième (10 avril 2014) réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Consultation de la commission des études, en tant qu'instance, sur le renouvellement du mandat du doyen des études
- 4.- Avis de la commission des études au recteur relatif à l'attribution de deux (2) doctorats *honoris causa* (2014)
- 5.- Émission de diplômes
- 6.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier cycle, programmes courts de deuxième cycle et programmes courts de troisième cycle
- 7.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 8.- Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional
- 9.- Processus de consultation pour le poste de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides
- 10.- Hausse du contingentement pour les admissions au DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299)
- 11.- Modification du DESS en sciences infirmières (soins de première ligne)
- 12.- Projet d'offre du certificat en soins infirmiers (4356) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse
- 13.- Projet de modification des programmes de baccalauréat en enseignement
- 14.- Projet d'offre du programme court de deuxième cycle en consultation (0179) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse
- 15.- Modification du baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC)
- 16.- Attribution du titre de « Professeur émérite »
- 17.- Nomination d'un (1) étudiant au comité de discipline
- 18.- Nomination d'une représentante du Service de la bibliothèque au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat

- 19.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
- 20.- *Politique de respect et de bons soins aux animaux*
- 21.- Période d'information et questions
- 22.- Prochaine réunion (11 septembre 2014)
- 23.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal de la trois cent dix-septième (10 avril 2014) réunion**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent dix-septième (10 avril 2014) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

Point 11 (p. CE-10) : L'on convient de retirer le nom de monsieur Christian Calmès à la troisième ligne du premier paragraphe;

Point 18 (p. CE-14 et p. CE-15) : L'on convient de retirer toutes les occurrences au nom de madame Stéphanie Demers;

Point 20 (p. CE-16) : L'on convient de rectifier et de remplacer, à la troisième ligne du quatrième paragraphe, le nom « Monique Lévesque » par « Jo-Anne Lévesque ».

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent dix-septième réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement :

Point 18 (*Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche*) : Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suggère que le sous-comité de travail sur ledit règlement soit formé en septembre lors de la prochaine séance de la commission. Les processus relatifs aux nombreuses embauches de professeurs ne lui ont pas laissé le temps de se pencher sur les détails de ce comité. Les membres donnent leur assentiment à cette suggestion.

3.- **Consultation de la commission des études, en tant qu'instance, sur le renouvellement du mandat du doyen des études**

Monsieur Marc Landry quitte la salle.

Le dossier de demande de renouvellement du doyen est déposé en séance.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente de façon concise le règlement en vigueur concernant la consultation pour le renouvellement du mandat du doyen des études et fait part de sa grande très grande satisfaction à l'égard du travail effectué par le doyen et recommande que le mandat de ce dernier soit renouvelé.

Sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par monsieur André Manseau, mesdames Lucie Villeneuve et Mireille Auger sont nommées scrutatrices.

Les bulletins de vote visant à consigner l'avis favorable ou non favorable des membres sont distribués puis recueillis par les scrutatrices. Le membre assistant à la réunion par visioconférence transmet son avis à madame Villeneuve par téléphone. Cet échange se fait en dehors des salles de conférence.

Madame Villeneuve confirme que suite au vote, la commission des études formule un avis favorable quant au renouvellement du mandat de monsieur Marc Landry.

Le recteur avise les membres que cet avis sera transmis au conseil d'administration le 16 juin prochain et que la confidentialité est requise d'ici cette date.

Le dossier de demande de renouvellement du doyen est récupéré.

À la suggestion d'un membre, l'on convient qu'il faudra remplacer le mot « opinion » par « avis » dans les bulletins de vote, et ce, pour tout usage ultérieur.

Monsieur Landry réintègre la salle.

4.- **Avis de la commission des études au recteur relatif à l'attribution de deux (2) doctorats *honoris causa* (2014)**

Le recteur indique que les membres du comité de sélection pour l'attribution du doctorat *honoris causa*, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université, se sont rencontrés au campus de Saint-Jérôme à deux reprises, soit le 1^{er} novembre 2013 et le 24 avril 2014 pour procéder à l'analyse des candidatures reçues et faire des recommandations.

Le comité avait sollicité au préalable des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire et des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Il a reçu et analysé sept (7) propositions de candidature au titre de docteur *honoris causa* pour l'année 2014. Le recteur a reçu la recommandation de retenir deux candidatures de la part du comité.

Les notes biographiques des deux candidats sont déposées en séance.

Les deux doctorats *honoris causa* doivent normalement être remis dans le cadre des cérémonies de collation des grades de l'automne 2014, soit l'un lors de la cérémonie prévue le samedi 1^{er} novembre à Gatineau et l'autre lors de la cérémonie prévue le dimanche 16 novembre à Laval.

Le comité était composé des membres suivants : Jean Vaillancourt, recteur et président du comité, Denis Harrisson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Lizanne Lafontaine et Jaouad Daoudi, professeurs, Dominique Toupin, membre du conseil d'administration, et Annie Plouffe, étudiante. Mireille Auger, attachée d'administration, agissait à titre de secrétaire du comité.

La commission des études est donc invitée à entériner ces recommandations que le recteur verra à transmettre par la suite au conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 318-CE-2380 concernant l'avis de la commission des études au recteur relatif à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* (2014); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par madame Marie Robert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 318-CE-2381 concernant l'avis de la commission des études au recteur relatif à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* (2014); laquelle est jointe en appendice.

Le recteur rappelle que ces propositions de candidatures doivent demeurer confidentielles jusqu'à la remise des distinctions.

Les notes biographiques sont récupérées.

5.- **Émission de diplômes**

Le doyen des études indique que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 157 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Il explique que la liste des sanctions des études amendée, distribuée en séance, a dû être modifiée suite à une décision du comité de discipline.

Après délibérations, sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par madame Stéphanie Demers, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 318-CE-2382 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

6.- **Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier cycle, programmes courts de deuxième cycle et programmes courts de troisième cycle**

Le doyen des études mentionne que conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier cycle, des programmes courts de deuxième cycle et des programmes courts de troisième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 318-CE-2383 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier cycle, programmes courts de deuxième cycle et programmes courts de troisième cycle; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal**

Le doyen des études indique que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 157 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 318-CE-2384 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal; laquelle est jointe en appendice.

8.- **Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional**

Le doyen des études mentionne que conformément au protocole d'entente entre l'Université du Québec à Rimouski et l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 157 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par monsieur Stéphane Pisani, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 318-CE-2385 concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional; laquelle est jointe en appendice.

9.- Processus de consultation pour le poste de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que le 28 avril dernier, le conseil d'administration adoptait le plan des effectifs pour l'année 2014-2015 (375-CA-5665) ainsi que la création et la modification de services au Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche (375-CA-5710).

Conformément au plan des effectifs, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche lancera dès le 6 juin un appel de candidature afin de combler le poste de vice-rectrice adjointe ou de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, dans l'optique d'une entrée en poste à l'automne 2014. Relevant du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, la personne titulaire de ce poste contribuera au développement académique du campus de Saint-Jérôme. Elle jouera un rôle clé dans le développement des activités d'enseignement et de recherche de l'ensemble des programmes offerts au campus de Saint-Jérôme, et ce, de concert avec les unités académiques concernées. Elle verra aussi à l'encadrement des étudiants et collaborera étroitement avec les unités académiques (décanats, départements, modules et autres) et les unités administratives de l'UQO. Elle travaillera aussi en concertation avec les professeures et professeurs et les personnes chargées de cours tout en développant et entretenant des relations avec la communauté des Laurentides. La candidate ou le candidat choisi devra être titulaire d'un doctorat (Ph.D.), posséder au moins cinq (5) années d'expérience à titre de professeur dans une université et posséder de l'expérience en gestion en matière de recherche et d'enseignement universitaires.

Comme le *Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche* ne s'applique pas au poste de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche, il est demandé à la commission des études de faire une recommandation au conseil d'administration quant au processus de consultation visant la nomination de ce poste, en accord avec le *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires*, article 6.6, alinéa e) :

- La commission des études exerce également les responsabilités nécessaires à l'application des règlements généraux de l'Université du Québec et des règlements internes relatifs à l'enseignement et à la recherche, notamment celles :
 - e. de faire au conseil d'administration des recommandations quant aux mécanismes de consultation pour la nomination par le conseil d'administration des doyens, des directeurs de module et des directeurs de département.

Le processus proposé s'inspire du *Règlement général 1* de l'Université du Québec, article 2.3, où il est indiqué que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche propose au conseil d'administration la nomination du titulaire du poste et, à cette fin, consulte la commission des études et tout groupe ou personne approprié, selon la procédure déterminée par l'établissement.

Suite à des discussions concernant les personnes et instance à consulter de même que sur le processus de nomination et la composition du comité de sélection, la commission des études convient unanimement :

Personnes et instance à consulter :

- D'ajouter, au processus de consultation, les personnes chargées de cours dont un des sites de travail est à Saint-Jérôme;

Composition du comité de sélection :

- D'ajouter un siège attribué à une personne chargée de cours dont un des sites de travail est à Saint-Jérôme, nommée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;
- D'ajouter un siège attribué à un étudiant membre de l'Association générale des étudiants du campus de Saint-Jérôme nommé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

- Que le directeur des ressources humaines agira à titre de consultant et d'expert en ressources humaines et qu'il n'aura pas le droit de vote.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que la séance de présentation des candidats pressentis à la communauté universitaire et aux personnes et instances identifiées sera accessible par visioconférence. Il souligne par ailleurs qu'une date sera fixée pour la détermination de listes conformes de professeurs et de personnes chargées de cours.

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 318-CE-2386 concernant le processus de consultation pour le poste de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides; laquelle est jointe en appendice.

10.- Hausse du contingentement pour les admissions au DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299)

Le doyen des études indique que l'UQO est la seule université du réseau de l'Université du Québec à offrir la formation d'infirmier praticien en soins spécialisés de première ligne. Pour répondre aux exigences établies conjointement par le Collège des médecins et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, cette formation est composée des programmes de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières – soins de première ligne (3299), et de Maîtrise en sciences infirmières – soins de première ligne (3259).

Les premières admissions au DESS en soins de première ligne à l'UQO ont eu lieu à l'automne 2008. Cependant, ne recevant toujours pas de confirmation de financement promis par le gouvernement, les admissions au DESS et à la Maîtrise ont été suspendues pour l'année 2009. En juillet 2010, le financement promis est finalement annoncé officiellement par le ministre de la Santé Yves Bolduc. À l'automne 2011, l'UQO ouvre à nouveau les admissions aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme (résolution 346-CA-5224).

Pour l'ouverture de ces nouvelles admissions, le comité de programme de deuxième cycle en sciences infirmières émet la proposition de contingentier l'admission au DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299) à cinq (5) étudiants à Gatineau et à cinq (5) étudiants à Saint-Jérôme. Cette proposition est faite en fonction des besoins du milieu et est entérinée par le conseil d'administration le lundi 13 décembre 2010 (résolution 348-CA-5244).

Or, depuis son établissement, la limite de contingentement n'a jamais été atteinte, comme en fait foi le tableau ci-dessous, présentant l'historique des admissions de 2011 à 2013 pour le DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299) à Gatineau et à Saint-Jérôme :

Année	Gatineau	Saint-Jérôme	TOTAL
Automne 2011	1	4	5
Automne 2012	3	5	8
Automne 2013	2	3	5

Pour l'automne 2014, pour une première fois, plus de dix (10) individus, soit quatorze (14) pour être précis, présentent de fortes candidatures laissant présumer que leur demande d'admission pour l'automne 2014 pourrait être acceptée (sous réserve de l'analyse des dossiers d'admission par le Bureau du registraire). Comme les admissions à ce programme n'ont jamais atteint le seuil de contingentement et que les besoins du milieu sont toujours aussi présents, il est recommandé de hausser le contingentement pour les admissions au DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299) afin de permettre d'admettre jusqu'à sept (7) étudiants à Gatineau et sept (7) étudiants à Saint-Jérôme, pour un total de quatorze (14) admissions par année, et ce, à compter du

trimestre d'automne 2014. De plus, comme les besoins du milieu sont toujours aussi présents, maintenir le contingentement actuel ne permettrait pas d'y répondre, d'où la recommandation que le contingentement soit haussé de façon permanente.

Au niveau de l'analyse des risques, cette recommandation présente des risques très minimes étant donné l'historique des admissions pour ce programme et les exigences élevées liées aux conditions d'admission.

Le doyen confirme, à l'intention d'un membre, que puisqu'il s'agit d'une demande du milieu, des places de stages pourront être attribuées à tous les étudiants inscrits. Il précise également que l'implication budgétaire liée à cette hausse du contingentement n'est pas problématique, notamment puisque le financement octroyé par le ministre de l'époque n'a pas été utilisé dans son entièreté étant donné que la limite du contingentement établi n'a pu être atteinte. Le solde de cette somme pourra ainsi contribuer au financement.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Phillion, appuyée par madame Marie Robert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 318-CE-2387 concernant une recommandation au conseil d'administration pour la hausse du contingentement du DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299); laquelle est jointe en appendice.

11.- Modification du DESS en sciences infirmières (soins de première ligne)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de modification du DESS en sciences infirmières (soins de première ligne).

La version actuelle du DESS en sciences infirmières (soins de première ligne) comprend le cours MSI6014 *Soins infirmiers en santé mentale*. Ce cours est commun à tous les programmes de deuxième cycle en sciences infirmières. Or, les futures infirmières praticiennes ont besoin de connaissances plus approfondies dans ce domaine, notamment à propos des traitements. Le comité de programmes de deuxième cycle en sciences infirmières (soins de première ligne) propose donc la création d'un nouveau cours appelé à remplacer MSI6014 : MED6xxx *Psychopathologie et approches thérapeutiques en pratique infirmière avancée*.

L'assemblée départementale du Département des sciences infirmières a adopté le descriptif du nouveau cours lors de sa séance du 16 mai 2014.

Un membre, qui a fait part de sa préoccupation sur la qualité et le calibre des descriptifs de cours à diverses reprises en commission des études, souligne sa satisfaction à l'égard des descriptifs de cours du présent programme. Il estime que ceux-ci constituent la preuve qu'une réflexion de haut calibre à cet égard est possible et indispensable. Elle félicite les promoteurs du programme et le doyen des études.

Le doyen des études remercie le membre et indique qu'à partir de septembre 2014, les assemblées départementales devront soumettre les textes des descriptifs au Décanat des études avant de présenter le projet à la sous-commission des études.

Après délibérations, sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par madame Stéphanie Demers, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 318-CE-2388 concernant le projet de modification du DESS en sciences infirmières (soins de première ligne); laquelle est jointe en appendice.

12.- Projet d'offre du certificat en soins infirmiers (4356) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet d'offre du certificat en soins infirmiers (4356) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse.

Le conseil d'administration de l'UQO, lors de sa séance du 28 avril 2014, confirmait par résolution l'engagement de l'UQO dans l'intégration définitive du Pôle.

C'est dans cette perspective, et suite aux échanges entre la direction du Pôle, le doyen des études, le registraire de l'UQO et la direction du Module des sciences de la santé que le conseil de module des sciences de la santé, lors de sa réunion du 14 avril 2014, s'est prononcé unanimement à l'effet d'offrir le certificat en soins infirmiers au Pôle, et ce, à partir du trimestre d'hiver 2015.

Le Département des sciences infirmières a également convenu de transmettre un avis favorable aux instances concernées sur cette question.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 318-CE-2389 concernant le projet d'offre du certificat en soins infirmiers (4356) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse; laquelle est jointe en appendice.

13.- Projet de modification des programmes de baccalauréat en enseignement

Mesdames Stéphanie Demers et Ruth Philion expriment le souhait de se retirer de la salle pour le traitement de ce point puisqu'elles ont pris part à la préparation du document. À l'invitation du recteur, elles acceptent de demeurer dans la salle pour les discussions afin de pouvoir répondre aux questions, le cas échéant, et de sortir lors de la prise de décision.

L'annexe 6 est déposée en séance.

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification des programmes de baccalauréat en enseignement.

Le projet de modification fait suite à l'évaluation périodique de ces programmes qui a pris fin en mai 2013 et qui concernait les programmes de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7991), de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire - profil primaire (7180), de baccalauréat en enseignement secondaire - volets mathématiques, français et univers social (7950) et de baccalauréat en enseignement des arts, concentration arts visuels (7117).

Ce rapport présente des modifications aux programmes susmentionnés, mais il propose aussi des modifications pour deux nouveaux programmes qui débutent à l'automne 2014, soit le programme en enseignement en adaptation scolaire, profil secondaire et jeunes adultes et le programme en enseignement des arts, concentration musique. Ces nouveaux programmes doivent être modifiés en vertu des modifications proposées respectivement au programme en enseignement en adaptation scolaire, profil primaire et au programme en enseignement des arts, concentration arts visuels.

Il est envisagé de débiter tous les programmes modifiés à l'automne 2015.

La sous-commission des études et la sous-commission de la formation des maîtres ont toutes deux donné des avis favorables face au projet.

Le doyen souligne la grande qualité du présent dossier qui témoigne selon lui d'une étroite concertation entre le module et le département. Il félicite toutes les personnes ayant pris part à ce projet.

Il propose également que le projet soit adopté avec l'appellation « Base adulte » dans ses conditions d'admission puisque l'appellation « Base expérience » à laquelle un membre fait référence concerne particulièrement les programmes en administration. Il précise toutefois que l'uniformisation de l'appellation « Base expérience » (en remplacement de « Base adulte ») à tous les programmes s'effectuera à compter de l'automne 2014.

La valeur en crédits du cours *Introduction aux programmes* est questionnée. Un membre est notamment d'avis que comprendre fonctionnement de l'université ne vise pas les bons objectifs du cours.

On souligne l'importance métacognitive du cours et la nécessité pour les étudiants de maîtriser le cheminement nécessaire à la formation et de bien comprendre la profession et le profil de compétences requises. La formation est par ailleurs régie par un cadre spécifique soit « Le référentiel de compétences professionnelles de la profession » mis en place par le ministère de l'Éducation.

Après lecture du descriptif du cours en séance, l'on confirme que la valeur des deux crédits est conforme et que le contenu du cours est adapté et justifié. Il répond notamment à la quatrième recommandation du rapport d'autoévaluation qui demandait à ce qu'un mécanisme bidirectionnel de communication favorisant les échanges réguliers entre le module et les étudiants soit mis en place.

En réponse à la question d'un membre qui se demande si des cours en lien avec l'environnement sont offerts, l'on fait savoir que ce programme ministériel comprend deux cours touchant à cet enjeu.

Mesdames Stéphanie Demers et Ruth Phillion quittent la salle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 318-CE-2390 concernant le projet de modification des programmes de baccalauréat en enseignement; laquelle est jointe en appendice.

Mesdames Stéphanie Demers et Ruth Phillion réintègrent la salle.

14.- Projet d'offre du programme court de deuxième cycle en consultation (0179) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet d'offre du programme court de deuxième cycle en consultation (0179) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse.

Le conseil d'administration de l'UQO, lors de sa séance du 28 avril 2014, confirmait par résolution l'engagement de l'UQO dans l'intégration définitive du Pôle.

Le Comité de programmes de deuxième cycle en gestion de projet, lors de sa réunion du mois de mars 2014, s'est prononcé unanimement à l'effet d'offrir le programme court de deuxième cycle en consultation au Pôle, et ce, à partir du trimestre d'hiver 2015.

Le Département des sciences administratives a également convenu de transmettre un avis favorable aux instances concernées sur cette question.

Après délibérations, sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par madame Vanessa Riendeau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 318-CE-2391 concernant le projet d'offre du programme court de deuxième cycle en consultation (0179) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse; laquelle est jointe en appendice.

15.- Modification du baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de modification du baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC).

Afin d'offrir un plus grand choix aux étudiantes et aux étudiants en sciences infirmières, le conseil de module a demandé que soit créé un stage optionnel en gestion des services de santé : le SOIxxx3 *Expérience clinique : gestion des services de santé*.

L'assemblée départementale du Département des sciences infirmières a adopté le descriptif du nouveau cours lors de sa séance du 21 février 2014.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 318-CE-2392 concernant le projet de modification du baccalauréat en sciences infirmières (cheminement DEC-BAC); laquelle est jointe en appendice.

16.- Attribution du titre de « Professeur émérite »

Le dossier de candidature du candidat est déposé en séance.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le titre honorifique « professeur émérite » de l'Université du Québec en Outaouais constitue la plus prestigieuse distinction octroyée par l'Université à ses professeurs. Elle vise à reconnaître le mérite supérieur de professeurs dont la contribution, pendant leurs années comme professeur de l'UQO, a été marquée par un haut degré d'excellence.

Le candidat au titre « professeur émérite » :

- doit avoir œuvré à l'UQO comme professeur régulier pendant au moins dix ans et avoir obtenu une promotion à la catégorie IV;
- doit avoir pris sa retraite de l'UQO depuis moins de 12 mois au moment de soumettre sa candidature ou avoir annoncé officiellement son départ à la retraite de l'UQO à une date éloignée de moins de 12 mois du moment de la soumission de sa candidature;
- ne doit jamais avoir été candidat pour le titre de professeur émérite à l'UQO.

Le titre « professeur émérite » est décerné à un professeur pour le haut degré d'excellence qui a marqué sa contribution à la recherche, à l'enseignement, au développement ou au rayonnement de l'Université.

Le titre « professeur émérite » est décerné par le conseil d'administration, sur recommandation de la commission des études qui émet sa recommandation sur la base d'un avis favorable du comité de l'éméritat.

Le récipiendaire du titre « professeur émérite » reçoit une plaque commémorative dans le cadre de la cérémonie de la collation des grades.

Les professeurs émérites sont encouragés à maintenir un lien avec l'Université. En ce sens, l'Université favorise leur contribution à ses différentes activités. En outre, dans le respect des règles établies par les organismes subventionnaires, les professeurs émérites peuvent participer aux activités de recherche.

Les professeurs émérites bénéficient également de tous les droits et privilèges accordés aux professeurs honoraires.

Le comité de l'éméritat a été formé et présidé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et est composé de la façon suivante :

- Les membres du comité de promotion :
 - Mme Lorraine Savoie-Zajc, professeure émérite, Département des sciences de l'éducation et présidente du comité de promotion;
 - Mme Murielle Laberge, doyenne de la gestion académique;
 - M. Stéphane Bouchard, professeur, Département de psychoéducation et de psychologie;
 - M. Guy Chiasson, professeur, Département des sciences sociales;
 - M. Denis Harisson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

- M. Marc Landry, doyen des études.
- Deux autres personnes reconnues pour leur grande expertise universitaire :
 - M. Benoît Lévesque, professeur émérite, Département de sociologie, UQÀM;
 - M. Mario Roy, professeur titulaire, Faculté d'administration, Université de Sherbrooke.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche divulgue en séance la recommandation du comité de l'éméritat quant à l'octroi du titre de « professeur émérite ». Il précise que le candidat pressenti a été avisé du choix du comité de sélection et que ce choix était conditionnel à la décision de la commission des études et du conseil d'administration. L'importance de conserver la confidentialité du récipiendaire a été rappelée au candidat.

Au bénéfice d'un membre, le recteur précise le processus de sélection des candidatures et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les privilèges rattachés à ce titre.

Le dossier de candidature du candidat est récupéré.

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 318-CE-2393 concernant une recommandation au conseil d'administration d'octroyer le prix de « professeur émérite »; laquelle est jointe en appendice.

17.- Nomination d'un (1) étudiant au comité de discipline

Le doyen des études mentionne que le comité de discipline a pour mandat de traiter les actes de plagiat et de fraude, en application du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*, ci-après le « Règlement ». L'article 8 du Règlement détermine la composition du comité ainsi que la durée du mandat de chacun des membres.

Sur les huit (8) membres qui composent le comité, deux membres sont des étudiants.

Madame Julie Dessureault, dont le mandat devait se terminer le 28 novembre 2014, a perdu sa qualité d'étudiante à l'UQO puisqu'elle a terminé son programme d'études à l'hiver 2014. Elle doit donc être remplacée.

Le 17 avril 2014, le conseil central de l'Association générale des étudiants a désigné, par résolution, monsieur Léonidas Nsabimana, étudiant au doctorat en éducation.

La commission des études est donc invitée à procéder à la nomination de monsieur Nsabimana au comité de discipline.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par monsieur Stéphane Pisani, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 318-CE-2394 concernant la nomination d'un (1) étudiant au comité de discipline (Léonidas Nsabimana); laquelle est jointe en appendice.

18.- Nomination d'une représentante du Service de la bibliothèque au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à la nomination d'une représentante du Service de la bibliothèque au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat.

Faisant suite à la création du comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat par la commission des études le 14 mars 2013, il était prévu que sept personnes siègent à ce comité. Or, au cours des travaux du comité, il s'est avéré nécessaire de s'adjoindre l'expertise et les services des professionnels de la

bibliothèque, notamment en ce qui concerne les aspects pédagogiques qui touchent directement l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat.

L'expertise de la bibliothèque est donc requise à long terme pour la poursuite des travaux et l'atteinte des objectifs du comité.

Après délibérations, sur proposition de madame Marie Robert, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 318-CE-2395 concernant la nomination d'une représentante du Service de la bibliothèque au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat (Emanuela Chiriatic); laquelle est jointe en appendice.

19.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études les recommandations du comité d'habilitation relativement à l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

Conformément au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*, le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation qui lui ont été soumises en regard des programmes de deuxième et de troisième cycle.

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 27 mai 2014.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par monsieur Stéphane Pisani, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 318-CE-2396 concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

20.- Politique de respect et de bons soins aux animaux

Le doyen de la recherche précise d'abord que le libellé exact de la présente politique est « Politique de respect et de bons soins aux animaux ». L'on convient d'effectuer la correction au projet de résolution.

Il mentionne que l'UQO a récemment mis sur pied le Département des sciences naturelles et développe différents programmes dans le domaine des sciences de la santé et en biologie. Les modèles animaux et la recherche animale sont des éléments précieux dans l'enseignement et la recherche de ces secteurs.

L'utilisation des animaux en enseignement et en recherche exige la mise en place d'une politique de bons soins aux animaux et l'obtention d'une certification.

La professeure Angélique Dupuch, du Département des sciences naturelles, a préparé un premier projet de politique sur la base de l'expérience des autres universités québécoises. Le Comité de la recherche et de la création a soumis, par le biais du Doyen de la recherche, le projet de politique à l'ensemble des professeurs pour consultation le 17 avril 2014 et a tenu compte des commentaires reçus pour compléter la version présentée, lors de sa réunion du 22 mai 2014.

À la demande du président, l'on convient de supprimer, dans le dispositif de la résolution, les termes « et à la considération de l'implication budgétaire » puisque cet aspect ne relève pas des pouvoirs et responsabilités de la commission. Il précise que la commission peut faire part de ses préoccupations à l'égard de la situation financière d'un projet sans toutefois se prononcer.

Un membre se questionne sur la formation qui sera dispensée aux étudiants afin qu'ils puissent travailler avec les animaux de façon éthiquement responsable (reconnaissance de la douleur - euthanasie). Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que des procédures seront mises en place lorsque requises et que pour

le moment, seul un professeur travaille avec des animaux et il s'agit d'observation en milieu naturel sans aucune expérimentation. Le doyen de la recherche ajoute que c'est la responsabilité d'un vétérinaire d'évaluer la souffrance des animaux et qu'un protocole sera élaboré afin de servir de guide.

Le recteur précise par ailleurs que les étudiants doivent toujours travailler sous supervision professorale et que le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA), qui régule les expérimentations et établit les protocoles, fixe des normes très exigeantes afin d'assurer le bon traitement des animaux. Le doyen confirme les propos du recteur et fait savoir que la professeure Dupuch a dû obtenir l'autorisation du CCPA pour faire de l'observation.

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 318-CE-2397 concernant la *Politique de respect et de bons soins aux animaux*; laquelle est jointe en appendice.

21.- Période d'information et questions

Le recteur informe les membres de la commission que les commentaires faisant suite à la consultation menée sur le Règlement général leur seront transmis à l'automne.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait le bilan des plus récents développements en ce qui concerne les projets de programmes en sciences de la santé qui seront éventuellement greffés au Département des sciences naturelles, soit des formations de premier cycle en pharmacie, en biologie et en kinésiologie pour lesquelles l'Université dresse actuellement le portrait des besoins pour en assurer la mise en place. Le recteur souligne par ailleurs que le ministère s'est déjà engagé à contribuer financièrement à l'installation d'un laboratoire de l'ISFORT à Gatineau. Le vice-recteur poursuit en indiquant que l'UQO a pris part, le 4 juin dernier, à une rencontre organisée par le consortium Campus Santé Outaouais lors de laquelle les établissements d'études supérieures de la région étaient invités à présenter leurs perspectives d'avenir en matière de formation en santé. Le Collège de l'Outaouais et la Commission scolaire Western Québec ont également participé à cette rencontre.

Le doyen de la recherche présente une synthèse des demandes de subvention à des concours pendant l'année 2013-2014. Un document à l'appui est déposé en séance. Le doyen souligne que le succès se maintient et que l'UQO se situe dans la moyenne nationale. Il indique qu'afin d'aider les professeurs à travers le processus complexe des demandes de subventions, le Décanat de la recherche accentuera l'accompagnement offert aux professeurs. Ce dernier se traduira notamment par des ateliers de préparation et d'encadrement. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que ces rencontres de préparation sont essentielles dans un contexte où les concours sont de plus en plus exigeants et où il importe que chaque aspect de tout projet de recherche soit innovateur. Il indique par ailleurs que les vice-recteurs à l'enseignement et à la recherche se concerteront pour demander davantage de financement pour les petites universités.

À un membre qui se questionne sur les impacts qu'auront sur l'UQO les coupes budgétaires annoncées par le premier ministre du Québec, le recteur indique qu'ils ne pourront être évalués que lorsque les crédits accordés seront connus, soit vers la fin du mois de juin ou en juillet. Il souligne toutefois que l'UQO devrait n'être que peu affectée et que les processus d'embauche prévus sont tous maintenus.

Des discussions font ressortir que la mise en place de projets innovants dans les domaines scientifiques et technologiques sont à développer davantage pour l'UQO, dont un de ses campus sis dans une région où les activités économiques sont majoritairement liées au secteur tertiaire et où peu d'industries sont disponibles pour aider au financement et au développement des projets de recherche. L'on souligne toutefois que l'arrivée du Département des sciences naturelles sera un atout et que les Basses-Laurentides sont par ailleurs riches en industries technologiques contrairement à l'Outaouais. Le doyen de la formation continue et des partenariats fait remarquer que la

mise en place d'une politique relative aux services à la collectivisation permettrait aider au développement et aux partenariats. Il suggère également de colliger en tableau les travaux de recherche effectués par les professeurs dans d'autres cadres que ceux présentés par le doyen de la recherche afin de permettre à la commission d'avoir une image plus globale de la recherche à l'UQO. Il présentera ce tableau lors d'une prochaine réunion de la commission.

22.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 11 septembre 2014 à 9 heures.

23.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Christian Calmès, appuyée par madame Marie Robert, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11 h 50.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, André J. Roy